



AVIS OFFICIEL

PILIERS PUBLICS de

- Sierre
- Noës
- Granges

Sierre, le 23 septembre 2022

Y:\CH\Modèles\Chancellerie\Piliers publics modele.doc

Publication d'adjudication (Art. 34 OMP)

<i>Objet/étendue du marché</i>	<i>Rénovations et agrandissement d'une partie des bâtiments du centre scolaire de Borzuat à Sierre – Travaux de déconstruction, ancrages, fouilles en pleine masse et maçonnerie (CFC 112, 174, 201 et 211).</i>
<i>Adjudicataire</i>	<i>Emery-Epiney SA, à Sierre.</i>
<i>Type de procédure</i>	<i>Ouverte.</i>
<i>Prix de l'offre retenue</i>	<i>Chf 2'757'928.90.</i>
<i>Date de l'adjudication</i>	<i>6 septembre 2022.</i>
<i>Adjudicateur</i>	<i>Ville de Sierre, Conseil municipal.</i>

Un recours peut être déposé à l'encontre des décisions d'adjudication dans un délai de 10 jours dès leur notification auprès du Tribunal cantonal à Sion.

Sierre, le 23 septembre 2022

ADMINISTRATION COMMUNALE

Visa

Service émetteur	Centrale des achats	
Date début de la publication	23 septembre 2022	
Date fin de la publication	3 octobre 2022	



AVIS OFFICIEL

PILIERS PUBLICS de

- Sierre
- Noës
- Granges

Sierre, le 23 septembre 2022

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Ville de Sierre porte à la connaissance du public que **M. Christian Cerone** domicilié à 3960 Sierre, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter un établissement public au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements (parcelle) : No 325, Av. du Château 5 - Sierre
Enseigne : **Alaimo Gelati**
Prestations : Mets et/ou boissons avec ou sans alcool
à consommer sur place et à emporter et/ou à livrer
Heures d'ouverture et de fermeture : Tous les jours de 07h00 à 20h00
Début de l'activité : Dès autorisation

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 24 octobre 2022.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Service émetteur	PRVC	Visa
Date début de la publication	23 septembre 2022	
Date fin de la publication	24 octobre 2022	



AVIS OFFICIEL

PILIERS PUBLICS de

- Sierre
- Noës
- Granges

Sierre, le 23 septembre 2022

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Ville de Sierre porte à la connaissance du public que **Mme Corinne Perret** domiciliée à 3960 Sierre, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter un établissement public au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements (parcelle) : No 390, Av. Général-Guisan 19 - Sierre
Enseigne : **Ferraris Bar (Hôtel Casino)**
Prestations : Bar
Heures d'ouverture et de fermeture : Tous les jours de 05h00 à 01h00
Début de l'activité : Dès autorisation

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 24 octobre 2022.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Service émetteur	PRVC	Visa
Date début de la publication	23 septembre 2022	
Date fin de la publication	24 octobre 2022	